

2. A-t-on eu recours à des magnétophones à l'insu des employés d'Air Canada faisant l'objet de l'enquête et, dans l'affirmative, ces magnétophones étaient-ils en tout temps à la vue de ces employés?

3. Quelle mesure disciplinaire a-t-on prise contre ceux qui ont agi de la sorte?

4. S'est-on assuré que la chose ne se reproduira pas à Air Canada ou à tout autre niveau du gouvernement?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le commissaire aux langues fait rapport au Parlement directement, et non par l'entremise d'un ministre. Toute question peut lui être adressée personnellement sans passer par un intermédiaire.

LA SUPPRESSION DE RUBRIQUES DE LA REVUE «COMMERCE EXTÉRIEUR»

Question n° 838—**M. Crouse:**

1. En ce qui a trait à la réponse donnée à la question n° 512, à la page 2806 du Hansard du 27 janvier 1971, au sujet de la suppression des pages 1 et 2 de la revue «Commerce extérieur», de quoi traitaient les deux pages?

2. Quels passages auraient pu être mal interprétés?

3. Le gouvernement déposera-t-il les deux pages?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Ces pages contenaient (1) le texte du communiqué conjoint publié par le gouvernement du Canada et la République populaire de Chine pour annoncer qu'ils étaient arrivés à un accord portant sur l'établissement de relations diplomatiques réciproques et (2) un résumé explicatif de l'objet de ce numéro spécial.

2. La publication du communiqué conjoint s'est faite en même temps à Ottawa et à Pékin, et, à la page 1 de «Foreign Trade», on donnait comme date de cette publication le 13 octobre 1970. A cause du décalage des heures, la date de publication à Pékin était le 14 octobre. De plus, «Foreign Trade» affirmait que le Canada et la Chine avaient publié ce communiqué à Stockholm où les négociations avaient eu lieu alors que, en réalité, il avait été publié séparément dans chacune des capitales respectives.

3. Oui.

L'INDICE DES PRIX DE DÉTAIL

Question n° 857—**M. Robinson:**

1. Quelles variables étudie-t-on pour calculer l'indice des prix à la consommation?

2. Tient-on compte des différences régionales lorsque l'on fait les calculs?

3. L'indice est-il valable pour toutes les régions du Canada et, dans la négative, pour quelles raisons?

4. Le calcul se fait-il en étudiant certains centres urbains seulement et songe-t-on à ajouter d'autres centres?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Selon le Bureau fédéral de la statistique: 1. L'indice des prix à la consommation au Canada a pour but de mesurer l'influence des variations de prix à la consommation sur le coût d'un panier constant de services et de biens de consommation ou de l'équivalent de ce panier. La seule variable jugée susceptible de modifier l'indice est une variation de prix. Le panier de biens de consommation et de services sur lequel l'indice est fondé représente les habitudes de consommation d'un vaste échantillon de familles urbaines à revenu moyen et de deux à six personnes.

[M. MacRae.]

2. Les prix servant à établir l'indice des prix à la consommation au Canada sont relevés dans trente-trois villes réparties dans tout le Canada. En outre, le panier visé par l'indice est lui-même une synthèse des habitudes de consommation des familles urbaines à revenu moyen du Canada. Ainsi, les variations régionales de prix influent sur l'indice pour le Canada dans la mesure de leur importance par rapport à l'ensemble du panier.

3. L'indice du Canada représente une moyenne ou un nombre synthétique visant le groupe de personnes décrit en 1. ci-dessus. Il est considéré valable pour ce groupe pris comme un tout et, en raison de l'homogénéité des habitudes de consommation à l'intérieur du groupe, il est considéré raisonnablement valable pour tout élément important de celui-ci.

4. Comme il est indiqué en 2. ci-dessus, les prix relevés dans trente-trois villes sont maintenant incorporés à l'indice pour le Canada. Les échantillons de prix et le panier sur lequel est fondé l'indice sont remis à jour périodiquement; une telle mise à jour est actuellement en cours. On établit des indices distincts des prix à la consommation pour 10 villes du Canada; ces indices expriment les variations proportionnelles des prix à la consommation d'une période à l'autre dans chaque ville, mais ne peuvent pas servir à des comparaisons interurbaines des niveaux des prix.

RADIO-CANADA—LE REPORTAGE SUR LE VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN ASIE ET À LA CONFÉRENCE DU COMMONWEALTH

Question n° 875—**M. Marshall:**

1. Combien de membres du personnel de la Société Radio-Canada ont participé au reportage sur le voyage du premier ministre en Asie?

2. Combien d'employés de la Société Radio-Canada ont participé au reportage sur la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth?

3. Quel a été le coût global du reportage de la Société Radio-Canada sur le voyage du premier ministre et sur la conférence du Commonwealth et combien d'heures a-t-on consacrées au reportage sur les réseaux anglais et français de radio et de télévision?

4. Combien d'employés du réseau CTV faisaient partie du personnel de la presse qui a accompagné le premier ministre dans son voyage en Asie et à la conférence du Commonwealth?

5. Quelle a été la programmation globale du réseau CTV sur le voyage et la conférence?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Selon la Société Radio-Canada, le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé: 1 et 2. En tout, cinq pour la radio et la télévision de langue anglaise et sept pour la radio et la télévision de langue française, dont deux du bureau de Hong Kong. Les mêmes équipes ont assuré le reportage de la Conférence des Chefs de gouvernement du Commonwealth, sauf qu'alors l'équipe de langue anglaise a été augmentée de deux personnes, dont une du bureau de Hong Kong.

3. En tout, les radios et télévisions anglaises et françaises ont diffusé environ huit heures de reportages. On ne demande pas habituellement à Radio-Canada de divulguer le coût de telle ou telle émission. En ce qui concerne les événements en cause, de nombreux reportages ou commentaires d'inégale durée ont pris l'antenne pendant les trois semaines à titre d'éléments d'émissions des réseaux français et anglais de Radio-Canada ou de